ANNEXE 1



TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortage

Tarifs mentionnés en euros hors taxes

Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-25 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 80 mm, en tranchée ouverte

TVA - variable



le mètre linéaire

Harlf des Brestations SEV / Page 1

(I) TARIFS EN VIGUEUR La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé TVA Unité ATI 1/01/2024 EUROS H.T. 1 - BRANCHEMENTS NEUFS Exécution de branchements comprenant le raccordement sur le réseau avec robinet ou vanne de fermeture, la bouche à clé, le fourreau, le tuyau de branchement, l'ensemble des travaux de terrassements, remblaiement et la réfection simple de la voirie sur le domaine public, (non compris le coffre à compteur, le robinet avant compteur, le clapet et le droit de prise) Prix forfaitaires pour une longueur de branchement jusqu'à 6 m comptée depuis le raccordement sur le réseau : Exécution de branchement d'eau de diamètre 25 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 1 223,70 20.00% 1-2 Exécution de branchement d'eau de diamètre 32 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 1 285,90 20.00% 1-3 Exécution de branchement d'eau de diamètre 40 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 1 431.10 20.00% 1-4 Exécution de branchement d'eau de diamètre 50 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur 1 565,90 20,00% Forfait 1-5 Exécution de branchement d'eau de diamètre 63 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 2 250,30 20,00% Exécution de branchement d'eau de diamètre 60 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 3 422,10 20.00% 1-7 Exécution de branchement d'eau de diamètre 80 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur Forfait 3 743,60 20.00% Exécution de branchement d'eau de diamètre 100 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur 1-8 20,00% Forfait 3 951.00 Plus-value sur prix 1-1 à 1-7 pour longueur de branchement supérieure à 6 m : 0.00 1-10 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 25 mm 97,40 20.00% le mètre linéaire 1-11 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-2 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 32 mm 20,00% le mètre linéaire 98 00 1-12 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-3 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 40 mm le mètre linéaire 100.00 20,00% 1-13 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-4 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 50 mm le mètre linéaire 111,10 20,00% Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-5 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 63 mm 169.20 20.00% le mètre linéaire 1-15 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-6 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 60 mm le mètre linéaire 180,10 20,00% 20.00% 1-16 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-7 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 80 mm le mètre linéaire 198.00 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-8 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 100 mm le mètre linéaire 209.70 20,00% Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 à 1-17 pour travaux de branchement sous voirie avec structure lourde, environnement difficile ou revêtement minéral voir chapitre 3 Branchements de diamètre 60 mm et plus - sur détail de prix Forfait sur mémoire de travaux 20.00% Ces branchements sont réalisés en fonte jusqu'au compteur. La chambre de comptage est réalisée dans la propriété, en limite du domaine public, par le propriétaire suivant les prescriptions techniques fournies par le Service des Eaux du Vivier. voir chapitre 6 Ces branchements sont payés par le propriétaire sur facture établie en appliquant aux quantités réellement exécutées les prix unitaires correspondants du chapitre 6 du présent tarif. environ rabais de 45% sur art 1 Branchements réalisés sans travaux de terrassement (tranchée ouverte), de remblaiement et de voirie : Prix forfaitaires pour une longueur de branchements jusqu'à 6 m comptée depuis le raccordement sur le réseau Exécution de branchement d'eau de diamètre 25 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte 1-20 673,00 20.00% Forfait 1-21 Exécution de branchement d'eau de diamètre 32 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte Forfait 707,20 20.00% Exécution de branchement d'eau de diamètre 40 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte 20,00% 1-22 Forfait 787,10 1-23 Exécution de branchement d'eau de diamètre 50 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte Forfait 861,70 20,00% 1-24 Exécution de branchement d'eau de diamètre 63 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte 1238.20 20,00% Forfait 1-25 Exécution de branchement d'eau de diamètre 60 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte Forfait 1882.20 20.00% 1-26 Exécution de branchement d'eau de diamètre 80 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte Forfait 2059,50 20,00% 1-27 Exécution de branchement d'eau de diamètre 100 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte Forfait 2291.80 20,00% Plus value sur prix 1-20 à 1-26 pour longueur de branchement supérieure à 6 m. en tranchée ouverte, sans remblaiements ni reconstituion de voirie 1-30 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-20 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 25 mm, en tranchée ouverte le mètre linéaire 14.60 20.00% Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-21 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 32 mm, en tranchée ouverte 15,10 20,00% le mètre linéaire Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-22 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 40 mm, en tranchée ouverte le mètre linéaire 18.00 20,00% Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-23 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 50 mm, en tranchée ouverte 19,30 20,00% le mètre linéaire 1-34 20,00% Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-24 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 63 mm, en tranchée ouverte le mètre linéaire 55,70 Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-24 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 60 mm, en tranchée ouverte le mètre linéaire 20,00% 69,20



TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortagglo

Tarifs mentionnés en euros hors taxes

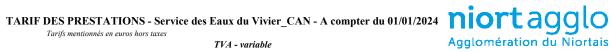
TVA - variable

Agglomération du Niortais

	1-37	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-26 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 100 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	103,40	20,00%

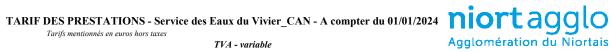


(II)



	(11)			
	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé		TARIFS EN VIGUEUR	
		Unité	AU 1/01/2024	TVA
			EUROS H.T.	
2 - CO	MPTEURS et DROIT DE PRISE			
	Un droit de prise est dû pour la pose du compteur sans radio avec son filtre si besoin et la mise en service du branchement. Il correspond au type de compteur mis en place, celui-ci restant la propriété du Service des Eaux du Vivier.			
	Compteurs simples			
2-5	Droit de prise pour compteur de diamètre 15 mm	l'unité	72,60	20,00%
2-6	Droit de prise pour compteur de diamètre 20 mm	l'unité	79,80	20,00%
2-8	Droit de prise pour compteur de diamètre 30 mm	l'unité	176,30	20,00%
2-9	Droit de prise pour compteur de diamètre 40 mm	l'unité	223,00	20,00%
2-10	Droit de prise pour compteur de diamètre 50 mm	l'unité	674,10	20,00%
2-11	Droit de prise pour compteur de diamètre 60 mm	l'unité	705,20	20,00%
2-12	Droit de prise pour compteur de diamètre 80 mm	l'unité	777,80	20,00%
2-13	Droit de prise pour compteur de diamètre 100 mm	l'unité	881,50	20,00%
2-14	Droit de prise pour compteur de diamètre 150 mm	l'unité	1451,80	20,00%
	Compteurs divers			
	Compteur de chantier : D'une manière générale, le compteur de chantier est installé sur le branchement définitif de l'opération. Des frais de gestion seront facturés. Dans ce cas un droit de prise, un robinet et un clapet anti-pollution correspondants au diamètre du compteur de chantier seront facturés au demandeur.			
2-18	Compteur de chantier	l'unité	voir articles correspondants :	20,00%
			2-5 et suivants 3-30 et suivants	
	Pose d'émetteurs radio sur compteur SEV			
2-20	Forfait de fourniture et de pose d'un émetteur radio filaire ou compacte (choix SEV selon contraintes techniques) - DN 15 à 40	l'unité	51,90	20,00%
2-21	Forfait de fourniture et de pose d'un émetteur radio filaire ou compacte (choix SEV selon contraintes techniques) - DN 50 et plus	l'unité	93,30	20,00%
2-22	Plus value pour un capteur impulsionnel SEV - tous DN	l'unité	51,90	20,00%
2-23	Plus value pour un capteur impulsionnel SEV avec doubleur d'impulsion, à la demande exprès de l'abonné - tous DN	l'unité	114,10	20,00%
	Vérification de compteurs au banc d'essai :			
	Cette vérification est engagée après demande écrite de l'abonné. Sommes dues par le demandeur si l'appareil répond aux normes métrologiques des compteurs en service.			
	Forfaits comprenant l'intervention de dépose/repose, les frais de port et le contrôle du compteur par passage au banc d'essai d'un vérificateur agréé et indépendant.			
2-31	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 15 à 20 mm	Forfait	151,40	20,00%
2-32	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 25 à 40 mm	Forfait	228,10	20,00%
2-33	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 50 à 80 mm	Forfait	409,10	20,00%
2-34	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 100 à 150 mm	Forfait	572,40	20,00%
	Facturation compteurs défectueux (endommagés, gelés ou cassés) : le forfait d'intervention, comprenant le remplacement du compteur, sera de :			
2-41	Facturation compteurs endommagés, gelés ou cassés : Compteurs de diamètre 15 à 40 mm	l'unité	égal au droit de prise du diamètre correspondant (art 2-5 à 2-9)	20,00%
2-42	Facturation compteurs endommagés, gelés ou cassés : Compteurs de diamètre supérieur à 40 mm	l'unité	voir article 2-10 à 2-19	20,00%
		1		

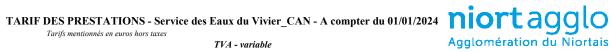




dID

	(III)			
	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé		TARIFS EN VIGUEUR	
		Unité	AU 1/01/2024	TVA
• ==			EUROS H.T.	1
3 - TR	AVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS			
	Percement de mur :			
3-1	Percement de mur jusqu'à 0,4 m d'épaisseur et mise en place d'un fourreau pour le passage du branchement	l'unité	83,50	20,00%
3-2	Percement de mur d'épaisseur supérieure ou égale à 0,4 m et mise en place d'un fourreau pour le passage du branchement	l'unité	131,20	20,00%
	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage :			
3-3	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 63mm	le mètre linéaire	9,30	20,00%
3-4	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 90mm	le mètre linéaire	10,10	20,00%
3-5	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 110mm	le mètre linéaire	12,50	20,00%
	Fourniture et pose de bouches à clé :			
3-6	Fourniture et pose de cheminée de manœuvre type SEV pour bouche à clé	l'unité	52,50	20,00%
3-7	Fourniture et pose de regard en fonte type SEV pour bouche à clé	l'unité	56,40	20,00%
3-8	Fourniture et pose de bouche à clé complète (regard et cheminée) type SEV	l'unité	108,90	20,00%
	Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements :			
3-11	Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements de diamètre 15 ou 20 mm	l'unité	107,30	20,00%
3-12	Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements de diamètre 30 ou 40 mm	l'unité	190,80	20,00%
	Fourniture et pose de collier de prise en charge :			
3-13	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamètre 60 à 125 mm inclus	l'unité	37,10	20,00%
3-14	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamètre 150 à 200 mm inclus	l'unité	44,40	20,00%
3-15	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamétre supérieur à 200 mm	l'unité	70,80	20,00%
 	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 à 1-16 pour travaux de branchement sous voirie avec structure lourde, environnement difficile ou urbain			
3-16	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - partie fondation en grave bitume ou grave ciment	le mètre cube	290,40	20,00%
3-17	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - enrobé 120 kg/m²	le mètre carré	29,00	20,00%
3-18	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - béton désactivé	le mètre carré	176,30	20,00%
3-19	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - béton décor	le mètre carré	155,60	20,00%
3-20	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - Pavés	le mètre carré	114,10	20,00%
3-21	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition en gravillons décors	le mètre carré	114,10	20,00%
	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, avant le compteur de branchement (limite du réseau public) de tuyaux de branchement			
3-23	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre 15 ou 20 mm	le mètre linéaire	23,10	20,00%
3-24	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre 30 ou 40 mm	le mètre linéaire	27,70	20,00%
3-25	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre supérieur à 40 mm	Forfait	sur mémoire travaux	20,00%
	Réalisation de tranchée de branchement dans le domaine privé (c'est à dire au delà de 1m du domaine public), jusqu'au point de livraison (limite du réseau public) :			
3-27	Tranchée de branchement en domaine privé, avec accord écrit du propriétaire, compris remblaiement et remise en état à l'identique du terrain (hors finition lourde)	le mètre linéaire	125,50	20,00%
3-28	Plus-value pour finition lourde de tranchée de branchement en domaine privé	le mètre carré	89,20	20,00%
<u> </u>				





(IV)

	(17)						
	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé		TARIFS EN VIGUEUR				
		Unité	AU 1/01/2024	TVA			
			EUROS H.T.				
3 - TR	AVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite						
	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur :						
3-30	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 15 mm	l'unité	22,20	20,00%			
3-31	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 20 mm	l'unité	34,00	20,00%			
3-32	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 30 mm	l'unité	85,60	20,00%			
3-33	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 40 mm	l'unité	117,40	20,00%			
3-34	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 40 mm	l'unité	article 6-93	20,00%			
3-35	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 60 mm	l'unité	article 6-94	20,00%			
3-36	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 80 mm	l'unité	article 6-95	20,00%			
3-37	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, vannes de diamètres supérieurs à 80mm		voir chapitre 6	20,00%			
3-38	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, robinet à serrure diamètre 15 mm	l'unité	57,70	20,00%			
3-39	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, robinet à serrure diamètre 20 mm	l'unité	65,30	20,00%			
	Fourniture et pose avant le compteur de filtre à tamis :						
3-50	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 50 mm	l'unité	146,70	20,00%			
3-51	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 60 mm	l'unité	162,30	20,00%			
3-52	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 80 mm	l'unité	177,80	20,00%			
3-53	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 100 mm	l'unité	209,00	20,00%			
3-54	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 150 mm	l'unité	349,00	20,00%			
3-55	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètres supérieurs à 150 mm	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%			
				i e			



our branchement supérieur à 20 mm

TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortage

Tarifs mentionnés en euros hors taxes

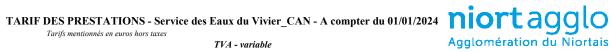




(V) TARIFS EN VIGUEUR La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. 3 - TRAVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite Fourniture et pose après le compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge : 3-60 Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 15 mm l'unité 13,30 20,00% 20.00% 3-61 Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 20 mm l'unité 21.50 3-62 Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 30 mm 58,60 20,00% l'unité 3-63 Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 40 mm l'unité 67,30 20,00% 3-64 Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètres supérieurs à 40mm Forfait sur mémoire de travaux 20,00% Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau : 20.00% 3-70 Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard standard enterré avec trappe "piéton" pour compteur de 15 ou 20 mm l'unité 111,50 20,00% 3-71 Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard standard enterré avec trappe cl 125 pour compteur de 15 ou 20 mm l'unité 212.10 20,00% 3-72 Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard enterré avec trappe cl 125 pour compteurs d'eau de 30 ou 40 mm 20.00% l'unité 431.20 3-73 Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - borne enterrée compacte circulaire avec équipement hydraulique pour compteur 15 ou 20 mm l'unité 570,40 20,00% 3-74 Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard enterré compact rectangulaire avec équipement hydraulique pour compteur 15 ou 20 mm l'unité 570,40 20,00% 3-75 Fourniture et pose Coffret de façade préisolé type « EAU », avec équipement hydraulique pour compteur de 15 ou 20 mm, intégré dans les murs des propriétés l'unité 708,30 20.00% Pose de regard composite de grandes dimensions (1300*850 ou 2000*850) dont la fourniture est payée par les articles correspondants (5-20 à 5-25) l'unité 1 555,30 20,00% Travaux de mise en conformité des ouvrages de visite en place pour compteurs d'eau : Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard pour compteur diamètre 15 et 20 mm 20,00% Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard pour compteur diamètre 30 et 40 mm 20,00% l'unité 151.40 Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard grande taille type 1300x850 ou 2000*850 20,00% l'unité 536.10 Mise en conformité de regards avant des dimensions intérieures trop petites : 3-85 Etablissement d'un nouveau regard selon le diamètre du compteur articles 3-70 à 3 -76 20,00% l'unité Déplacement latéral de compteur pour convenance personnelle non compris les travaux en domaine privé de terrassement, remblaiement, mise en place d'ur nouveau regard de visite compteur et raccordement. Déplacement latéral n'excédant pas à un mètre de part et d'autre du compteur en place : Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour compteur diamètre 15 à 40 mm - déplacement latéral inférieur à 1 mètre 20,00% l'unité 219,20 Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour compteur diamètre supérieur à 40 mm - déplacement latéral inférieur à 1 mètre Forfait sur mémoire de travaux 20,00% Déplacement latéral supérieur à un mètre de part et d'autre du compteur en place : Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour branchement de 15 à 80 mm - déplacement latéral supérieur à 1 mètre : équivaut à un nouveau 3-92 20.00% l'unité prix du chapitre 1 branchement dans le même diamètre Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour branchement supérieur à 80 mm - déplacement latéral supérieur à 1 mètre Forfait sur mémoire de travaux 20,00% Déplacement du coffre en limite de domaine public en restant au droit de la conduite de branchement existante : compris démontage de l'ancien coffre, founiture d'un neuf, raccordement et manchonnage de l'ancien compteur, Déplacement du coffre en limite de domaine public, en cas de non accessibilité du compteur existant, en restant au droit de la conduite de branchement existante 3-95 l'unité 205,60 20,00% Déplacement du coffre en limite de domaine public, en cas de non accessibilité du compteur existant, en restant au droit de la conduite de branchement existante -3-96 Forfait sur mémoire de travaux 20,00%



(VI)



	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé		TARIFS EN VIGUEUR	
		Unité	AU 1/01/2024	TVA
			EUROS H.T.	
3 - TR	AVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite			
	Suppression de branchement sur le réseau public comprenant terrassement au droit du robinet ou vanne de prise, la construction d'un plein joint sur conduite, le démontage et enlèvement du compteur, la réfection de la voirie, sur demande écrite :			
3-100	Suppression de branchement sur le réseau public - pour branchement diamètre de 15 à 40 mm	l'unité	gratuit	20,00%
3-101	Suppression de branchement sur le réseau public - pour branchement diamètre supérieur à 40 mm - obturation par plaque pleine	l'unité	gratuit	20,00%
	Fourniture et pose en regard de visite de rail support pour compteur			20,00%
3-102	Fourniture et pose en regard de visite de rail support pour compteur diamètre 15 ou 20 mm	l'unité	30,90	20,00%
	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur :			
3-103	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 25 ou 32 mm	l'unité	26,90	20,00%
3-104	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 40 ou 50 mm	l'unité	63,20	20,00%
3-105	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 60 ou 80 mm	l'unité	77,80	20,00%
3-106	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 90 ou 110 mm	l'unité	97,50	20,00%
3-107	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 125 ou 140 mm	l'unité	107,30	20,00%
	Frais généraux de voirie			
3-140	Location de feux tricolores pour alternat sur voirie	l'unité / jour	65,60	20,00%
3-141	Mise en place d'une déviation de voirie sur voie communale	Forfait	50,00	20,00%
3-142	Mise en place d'une déviation de voirie sur voie départementale	Forfait	575,00	20,00%
3-143	Mise en place d'une déviation lourde (type 2x2 voies) de voirie sur voie départementale	Forfait	3 000,00	20,00%



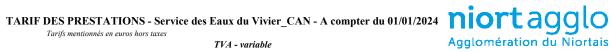
Tarifs mentionnés en euros hors taxes





TARIFS EN VIGUEUR La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. 4 - PRESTATIONS DIVERSES Fermeture ou ouverture de branchement sur la rue : Surtaxe pour demandes d'ouverture de contrats de branchement d'eau potable Forfait 36,30 20,00% pour demande par l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée Frais d'accès au service (comprenant Ouverture, fermeture sur rue, Relevé d'index et signature de contrats) 4-2 Forfait 46,70 10.00% 10.00% 4-3 Forfait pour déplacement de technicien Forfait 41,50 4-4 Fermeture ou ouverture sur rue pour cause de fuite intérieure Forfait gratuit 20.00% 4-5 20,00% Fermeture ou ouverture sur rue pour convenance personnelle, en période ouvrée l'unité 36.30 4-6 Relevé de compteurs et facturation pour changement de propriétaire d'immeubles 20,00% l'unité gratuit 4-7 Relevé intermédiaire de compteurs pour convenance personnelle (changement de locataire, etc...) l'unité gratuit - sur accord du SEV 20.00% 4-8 Emission de factures intermédiaires ou duplicata de facture l'unité 20,00% 4-9 Redevance annuelle pour poste armé ou poteau d'incendie non raccordé par compteur 51,90 20,00% l'unité Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers : 4-12 Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - frais fixes, forfait intégrant les frais généraux de gestion de l'intervention 155,60 20,00% Forfait Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - frais fixes, forfait intégrant les frais généraux de gestion de l'intervention sur réseau majeur ou 4-13 Forfait 881,50 20.00% Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - travaux de réparation et perte en eau : par application des prix de bordereau de travaux du SEV 4-14 Forfait sur mémoire travaux 20.00% Frais de main d'oeuvre : 4-15 Frais de main d'œuvre de travaux ou d'intervention technique, l'heure pour un agent du SEV 31,50 20,00% l'heure 4-16 Cout horaire Agent Expert ou de maitrise d'oeuvre, l'heure pour un agent du SEV l'heure 40,00 20.00% heure de jour 4-17 Cout horaire, l'heure de nuit, dimanche ou jour férié, pour un agent du SEV l'heure 20,00% multipliée par 2 Frais pour intervention non autorisée sur Réseau public 4-18 Forfait pour un essai incendie non déclaré au SEV Forfait 414,80 20.00% 4-19 Forfait de manoeuvre non autorisée par un tiers d'un branchement ou d'un organe du réseau public Forfait 1 296,30 20,00% Pesée de poteaux incendie pour établissement d'un procès verbal de conformité seulement sur accord du SEV, dans la limite d'un seul équipement mesuré à 4-20 Pesée de poteau incendie (pression statique, pression à 60 m3/h, débit à 1 bar, rédaction du procès verbal) l'unité 67,40 20,00% 4-30 Forfait pour remboursement de frais dans le cadre d'un constat contradictoire établi par huissier de justice - constat simple 20.00% l'unité 217,80 4-31 Forfait pour remboursement de frais dans le cadre d'un constat contradictoire établi par huissier de justice - constat avec suivi l'unité 311.10 20.00% Frais généraux 4-51 Frais forfaitaires d'études et de dossier pour prestation ponctuelle Forfait 20,00% exemple : pré-étude pour un CU ou un permis, métré de travaux (+ temps passé si important) en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 20,00% 4-52 Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux ponctuels sur réseau Forfait 165,90 exemple : assistance pour une fuite ponctuelle, travaux de branchemetns simples et standards (+ temps passé si important) en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 4-53 Frais forfaitaires de déplacement pour accompagnement de sécurité sur les ouvrages du service d'eau Forfait 62,20 20,00% Pour des frais lié à un accompagnement dans le cadre d'accès d'un tiers à un ouvrage sécurisé du service d'eau. (+ temps passé si important) En cas de temps passé important (plus de 1h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16.





(VIII)

	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé	Unité	TARIFS EN VIGUEUR AU 1/01/2024 EUROS H.T.	TVA
4 - PR	ESTATIONS DIVERSES (suite)			
4-55	<u>Frais généraux</u> (suite) Frais forfaitaires d'études et de dossier pour travaux importants ou spécifiques	Forfait	269,60	20,00%
	exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications d'installation ou d'équipements en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 si des études ou vérifications sont nécessaires, leurs couts seront ajoutés sur mémoire		(+ temps passé si important et cout etudes)	
4-56	Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux de maillages simples ou de breht en environnement lourd	Forfait	414,80	20,00%
	exemple : Travaux de branchement en milieu urbain avec aménagements lourds, raccordement simple d'antenne			
4-57	Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux de canalisations	Forfait	1 140,70	20,00%
	exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications de réseau en milieu urbain avec aménagements lourds, travaux de modifications d'installation ou d'équipements, assistance sur un réseau fuyard			
4-58	Plus-value pour Frais d'investigations complémentaires et de travaux en environnement difficile ou urbain exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications de réseau en milieu urbain avec aménagements lourds, travaux de modifications d'installation ou d'équipements, assistance sur un réseau fuyard	Forfait	466,70	
4-59	Frais forfaitaires de déplacement pour accompagnement de sécurité sur les ouvrages du service d'eau lors de travaux de modification d'installations	Forfait	207,40	20,00%
	en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 si des études ou vérifications sont nécessaires, leurs couts seront ajoutés sur mémoire		(+ temps passé si important et cout etudes)	
	Info - pour 4-55 à 4-59 pour les dossiers complexes, les demandes de travaux exigeant des techniques lourdes, des études et moyens spécifiques, il sera compté des frais forfaitaires définis au chapitre 6, le temps passé sur la gestion du dossier (temps passé pour l'ensemble des personnes - art. 4-15/4-16), les dépenses de matériels, de gestion et d'études nécessaires au dossier		(voir chapitre 6)	
	Frais de géolocalisation pour répérage terrain des installations			
4-61	Frais forfaitaires de géolocalisation, compris prise de 30 mesures et post-traitement	Forfait	207,40	20,00%
4-62	Géolocalisation d'un branchement ou d'un équipement supplémentaire	l'unité	3,10	20,00%
	Contrôles des puits et forages, ainsi que des installations privatives de distribution d'eau potable			
4-81	Simple contrôle des ouvrages de prélèvements (puits ou forage) effectué suite à une déclaration, prix forfaitaire	l'unité	gratuit	20,00%
4-82	Contrôle des équipements privatifs permettant le traitement, le stockage, la signalisation et la distribution d'une ressource en eau alternative effectué suite à une déclaration compris édition de rapport, prix forfaitaire	l'unité	51,90	20,00%
4-83	Contrôle des ouvrages et/ou équipements privatifs permettant le traitement, le stockage, la signalisation et la distribution d'une ressource en eau alternative effectué suite à une présomption de prélèvement vérifiée sur le terrain compris édition de rapport, prix forfaitaire	l'unité	103,70	20,00%
4-84	Surcoût pour contre visite de vérification de mise en œuvre des préconisations du rapport de visite initial	l'unité	31,10	20,00%
4-85	Coût pour refus d'accès à la propriété privée pour réalisation d'un contrôle, prix forfaitaire	Forfait	51,90	20,00%
4-86	Frais pour lancement d'une procédure en justice	Forfait	sur mémoire d'honoraires	20,00%



Tarifs mentionnés en euros hors taxes

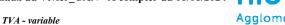
TVA - variable (XI)



TARIFS EN VIGUEUR La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. 5 - PRESTATIONS DIVERSES DE FOURNITURES SEULES (POSE A LA CHARGE DU DEMANDEUR) 20.00% 5-11 Fourniture d'un regard standard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 450mm - pour compteur de 15/20 mm l'unité 60.10 5-12 Fourniture d'un regard standard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 600mm - pour compteur de 15/20 mm l'unité 78,80 20,00% 5-13 Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 - prof. 450mm - pour compteur de 15/20 mm l'unité 160.70 20,00% 5-14 Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 - prof. 600mm - pour compteur de 15/20 mm l'unité 179,40 20,00% 5-16 Fourniture d'un regard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 450mm - pour compteur de 30/40 mm 20.00% l'unité 207,40 5-17 Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 pour compteur de 30/40 mm 414.80 20.00% l'unité 5-18 Fourniture de coffret de visite de façade, encastrable, avec équipement hydraulique pour compteur de 15 ou 20 mm l'unité 354,70 20,00% 5-20 Fourniture d'un Regard composite de dimensions 1300*850mm - prof. 75cm (5 éléments) avec son tampon fonte C250 l'unité 1 538,90 20,00% 5-21 Fourniture de réhausse de coffre supplémentaire de 15cm pour regarde composite de dimension 1300*850 mm l'unité 107,80 20,00% 5-22 Plus-value à l'article 5-20 pour la fourniture d'un tampon D400 au lieu de C250 pour regard de dimension 1300*850 mm 207,40 20.00% l'unité 5-23 Fourniture d'un Regard composite de dimensions 2000*850mm - prof. 75cm (5 éléments) avec son tampon fonte C250 l'unité 2 755,30 20,00% 5-24 Fourniture de réhausse de coffre supplémentaire de 15cm pour regarde composite de dimension 2000*850 mm l'unité 197,00 20,00% 5-25 Plus-value à l'article 5-23 pour la fourniture d'un tampon articulé D400 au lieu de C250 pour regard de dimension 2000*850 mm 2 696,20 20,00% l'unité 5-31 Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 15 mm 20.00% l'unité 7.80 5-32 Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 20 mm l'unité 16,00 20.00% 5-33 Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 30 mm 20.00% l'unité 50.40 5-34 Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 40 mm l'unité 59,10 20,00% 5-35 Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 50/65 mm l'unité 358,70 20,00% 5-36 Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 80 mm l'unité 474 40 20,00% 5-37 Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 100 mm l'unité 590.20 20,00% 5-40 16,70 20,00% Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 15 mm (PE25) l'unité 5-41 Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 20 mm (PE32) l'unité 28,50 20,00% 5-42 Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 30 mm (PE40) l'unité 77,40 20,00% 5-43 Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 40 mm (PE50) 20.00% l'unité 5-49 Fourniture d'une tête de rechange de robinet d'arrêt - pour tout robinet l'unité 5.10 20,00% 5-51 Fourniture d'un raccord mâle ou femelle, pour branchement 15 ou 20 mm l'unité 20,00% 7.90 5-52 Fourniture d'un raccord mâle ou femelle, pour branchement 30 ou 40 mm 20,60 20,00% l'unité 5-53 Fourniture d'un manchon de réparation, pour branchement 15 ou 20 mm 20,00% l'unité 12,50 5-61 Fourniture d'un détendeur de pression pour branchement de diamètre 15mm l'unité 51,90 20.00% 5-71 Fourniture d'un robinet d'arrêt verrouillable type SEV - pour branchement de 15 mm l'unité 20,00% 44.30 5-72 Fourniture d'un robinet d'arrêt verrouillable type SEV - pour branchement de 20 mm l'unité 52,00 20,00% 5-81 Fourniture de pierres de regards pour cheminée de manœuvre type SEV pour bac, prix forfaitaire (ensemble de 6 à 8 pierres) l'unité 44,30 20.00% 5-82 Fourniture de regard de boucle à clé en fonte type SEV l'unité 35,80 20,00% 5-91 Fourniture d'un poteau incendie sans coffre incongelable à prise à apparente DN100 mm 20.00% l'unité 751,80 5-92 Plus-value aux articles 5-91 et 6-100 pour la fourniture spécifique d'un modèle de PI de couleur bleue (dédié à l'aspiration) l'unité 300.00 20,00% 5-94 Fourniture d'un bouchon universel sans capot 65mm/100mm pour poteau incendie l'unité 40,00 20,00% 5-95 Fourniture d'un bouchon 65mm/100mm d'origine de la marque du poteau incendie l'unité 96.10 20,00% 5-96 Fourniture d'un volant pour poteau incendie l'unité 40,00 20,00% 5-97 Fourniture d'un coffre pour poteau incendie 582,90 20,00% l'unité Fourniture d'un demi-coffre pour poteau incendie (porte droite ou gauche, avec ou sans serrure) 5-98 20.00% l'unité 297.80 5-99 Fourniture d'un socle pour poteau incendie l'unité 381.30 20,00%



Tarifs mentionnés en euros hors taxes



Agglomération du Niortais

TARIFS EN VIGUEUR La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. 6 - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU Nota: Pour les canalisations d'un diamètre nominal inférieur à 100mm, dans la mesure où les prix des chapitres 1 à 5 ne conviennent pas, il sera utilisé ceux du chapitre 6. Pour la pose de canalisations d'un diamètre nominal supérieur à celles posées couramment soit 200 mm, les prix de ces prestations sont estimés sur mémoire de travaux spécifiques, établi à titre provisoire sur la base des prix du marché à bons de commande du SEV pour les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux Ce mémoire actera un prix maximum pour l'année tarifaire en cours. Les prestations seront payées à la mise en service de l'ouvrage par application des prix du bordereau du marché public de la collectivité ayant permis la réalisation de l'ouvrage, au mois d'exécution des travaux, associés aux quantités réellement exécutées. Les désignations des articles du mémoire de travaux sont conservées mais les prix pourront être modifiés par le SEV pour la facturation si le coût final proposé par le marché public de réalisation des travaux s'avère significativement différent du devis. Préparation et installation de chantier 6-1 Forfait pour chantier incendie ou maillage simple Forfait 414.80 20.00% 6-2 Forfait pour chantier de canalisations d'eau 20,00% Forfait 1 140,70 6-3 Forfait en plus-value pour l'installation d'une clôture grillagée 20,00% Forfait 291,20 20,00% 20,00% Dépose de panneau de signalisation l'unité 167,50 6-6 Pose après travaux de panneau de signalisation l'unité 266,60 20,00% 20.00% 6-7 Forfait pour réalisation du marquage et / ou piquetage sur l'ensemble du chantier le mètre linéaire 5.10 6-8 Investigations complémentaires de l'ensemble des réseaux souterrains sensibles et courants le mètre linéaire 6,10 20,00% 6-10 Forfait pour la réalisation d'essais de compactage l'unité 347,30 20,00% Démontage de voirie 6-15 Coupe de revêtement sur chaussée réalisé au marteau piqueur ou à la scie mécanique jusqu'à 10cm de profondeur 20,00% le mètre linéaire 4,80 6-16 Plus-value au prix 6-15 pour coupe supplémentaire de 10 cm le décimètre par mètre linéaire 4,80 20,00% 6-17 Décroûtage mécanique de revêtement bitumineux épais le mètre carré 20.00% 8,70 6-18 Démontage mécanique de pavés ciment sans récupération le mètre carré 11,40 20,00% 6-19 Démontage mécanique de pavés ciment avec récupération 20.00% le mètre carré 12,70 6-20 Démontage mécanique de fondation en grave ciment ou grave bitume 13,80 20,00% le mètre carré 6-21 Démontage mécanique de dallage ciment ou béton désactivé le mètre carré 13,30 20,00% Démontage mécanique de bordures et caniveaux en ciment - sans récupération le mètre linéaire 7,50 20,00% Démontage mécanique de bordures et caniveaux en ciment - avec récupération le mètre linéaire 20,00% 9,90



Rétablissement définitif de trottoir empierré

TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortagglo

Tarifs mentionnés en euros hors taxes





le mètre carré

9,40

Tartr des Prestations SEV / Page 12

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé TARIFS EN VIGUEUR Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU Terrassements et blindages 6-25 Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm, compris remblaiements et réfections le mètre linéaire 40.90 20,00% 6-26 Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm, compris remblaiements et réfections le mètre linéaire 45,60 20,00% 6-27 Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm, compris remblaiements et réfections 20,00% le mètre linéaire 89,30 6-28 Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm, compris remblaiements et réfections le mètre linéaire 108,00 20,00% 6-29 Plus-value pour sur profondeur de tranchée (par décimètre supplémentaire) pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm le décimètre par mètre linéaire 6.60 20,00% 6-30 Plus-value pour sur profondeur de tranchée (par décimètre supplémentaire) pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm le décimètre par mètre linéaire 20.00% 8.20 Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm 20.00% 6-31 le décimètre par mètre linéaire 5.00 6-32 20,00% Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour canalisation jusqu'au diamètre 175 à 300 mm le décimètre par mètre linéaire 6.10 6-33 Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour branchement, compris remblaiements et réfections le mètre linéaire 71,90 20.00% 6-34 102,00 20,00% Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine, pour branchement, compris remblaiements et réfections le mètre linéaire 6-35 Plus-value pour sur profondeur moyenne de tranchée (par décimètre moyen supplémentaire) pour branchement le décimètre par mètre linéaire 20,00% 6-36 Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour branchement le décimètre par mètre linéaire 7,70 20.00% 6-37 Terrassement pleine masse exécuté en zone rurale ou en terrain naturel le mètre cube 62,20 20.00% 6-38 Terrassement pleine masse exécuté sous chaussée ou trottoir en zone urbaine 83,00 20.00% le mètre cube 6-39 Plus-value sur terrassement pleine masse pour l'extraction de rocher compact au B.R.H ou au marteau-piqueur 57,00 20,00% le mètre cube 6-40 Fourniture et pose de blindage pour tranchée de profondeur comprise entre 1.30m et 3.00m le mètre linéaire 8,30 20,00% 6-41 Travaux liés à un environnement sensible en partie terminale du branchement le mètre linéaire 140,00 20,00% 6-42 Dégagement de la conduite et du collier de branchement existants sur 1,5m², en terrain naturel l'unité 414,80 20,00% 6-43 Dégagement de la conduite et du collier de branchement existants sur 1,5m², sous chaussée ou trottoir 466 70 20.00% l'unité 6-44 Forfait de renouvellement intégral de branchement par technique sans tranchée, jusqu'à 12 m de longueur 1 296.30 20.00% l'unité Remblais et réfections de voirie 0.00 pour terrassements masse, ou pour payer les sujétions spéciales de finition lors des travaux en tranchée de canalisation ou branchement) Remblai avec des matériaux de réemploi extraits des terrassements du chantier le mètre cube 16.10 20,00% 6-46 Remblai avec un apport extérieur de matériaux dioritiques secondaires de 0/31,5 - 10/14 - 20/40 le mètre cube 40,30 20,00% 6-47 Fourniture et mise en œuvre de grave ciment dosée à 4% de ciment 104,20 20,00% le mètre cube 6-48 Fourniture et mise en œuvre de GNTb 0/20 20.00% le mètre cube 51,50 6-49 Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée le mètre cube 126,50 20.00% 6-50 Décapage mécanique ou manuel de terre végétale avec pelouse existante pour réemploi le mètre cube 7,30 20,00% 6-51 Mise en œuvre de terre végétale de réemploi, décapée, triée et stockée sur site le mètre cube 12,00 20,00% 6-52 Fourniture et mise en œuvre de terre végétale d'apport le mètre cube 38 40 20.00% 6-53 Repose de tout type d'élément de bordure béton en réemploi 33,50 20,00% le mètre linéaire 6-54 Fourniture et pose d'élément neuf de bordure T2/CS2 - A2/CS2 59,50 20.00% le mètre linéaire 6-55 Fourniture et pose d'élément neuf de bordure CC1 – CC2 – AC1 le mètre linéaire 70,70 20,00% 6-56 Fourniture et pose d'élément neuf de bordure P1 – P2 le mètre linéaire 20.00% 38.20 6-57 Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à froid pour revêtement provisoire de voirie le mètre carré 16,90 20.00% 6-58 Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement bicouche de chaussée et trottoir le mètre carré 17.20 20,00% 6-59 176,30 20,00% Fourniture et mise en œuvre de revêtement en béton désactivé sur trottoir ou chaussée le mètre cube 6-60 Fourniture et mise en œuvre de revêtement en enrobé à chaud noir 80 kg/m² pour trottoir 20,00% le mètre carré 26,40 Fourniture et mise en œuvre à la main de revêtement en enrobé à chaud 120kg/m² sur chaussée le mètre carré 29,00 20.00% 6-62 Plus-value pour la fourniture et la mise en œuvre d'1cm supplémentaire d'épaisseur d'enrobé à chaud le mètre carré 8.80 20,00% Fermeture des rives de tranchée à l'émulsion de bitume avec du sable de Loire le mètre linéaire 2,10 20,00% 6-63



TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortagglo

Tarifs mentionnés en euros hors taxes

TVA - variable

Agglomération du Niortais

6-65	Rétablissement définitif de trottoir pavé	le mètre carré	114,10	20,00%
6-66	Rétablissement définitif de trottoir en béton recouvert d'une chape bouchardée	le mètre carré	155,60	20,00%
6-67	Rétablissement définitif de trottoir en finition calcaire	le mètre carré	9,90	20,00%
6-68	Reprofilage de fossé existant à la pelle mécanique	le mètre linéaire	7,80	20,00%



Tarifs mentionnés en euros hors taxes

Fravaux de maillage de réseau neuf sur un nœud de canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm

TVA - variable (XII)

Agglomération du Niortais

Tanifides Prestations SEV / Page 14

1 451,80

l'unité

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé TARIFS EN VIGUEUR Unité AU 1/01/2024 TVA EUROS H.T. BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU Les différentes pièces spéciales de raccords (coudes, bouts d'extrémité, Té, cônes, ...) seront comptées en plus-value de linéaire de conduite par application des prix unitaires au mètre linéaire de conduites de même type et diamètre, aux longueurs d'équivalence métrique indiquées ci-après : Valeurs de plus-value par rapport à 1.00 ml de tuyau correspondant PIECES Longueur équivalente - plaque pleine : 1.40 ml - bride unie (BU) : 2,00 ml - bride à emboîtement (BE) : 2,90 ml raccord bride large tolérance : 2.00 ml manchette à 2 brides L=0,25 : 1.50 ml manchette à 2 brides L =0,50 : 2,20 ml manchon droit : 2.80 ml - cône à emboîtement (diamètre de la grande base) : 3,40 ml - coude à 2 emboîtements : - té à 2 emboîtements 1 bride : 3,70 ml - cône à 2 brides (diamètre de la grande base): 1,50 ml coude à 2 brides : 1.70 ml té à 3 brides : 2,20 ml Canalisations 103,50 20.00% 6-70 Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 60 le mètre linéaire Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 80 6-71 le mètre linéaire 109,70 20,00% 6-72 Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 100 le mètre linéaire 125,30 20,00% 6-73 Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 125 le mètre linéaire 143,60 20,00% 6-74 Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 150 le mètre linéaire 173,60 20,00% 6-75 Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 200 le mètre linéaire 209,00 20.00% 20.00% 6-70b Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable – DN 63 le mètre linéaire 36.30 6-70c Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable – DN 75 20,00% le mètre linéaire 38,90 6-71b Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable - DN 90 le mètre linéaire 41,50 20.00% 6-72b Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 110 le mètre linéaire 46,70 20.00% Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 125 6-73b 51,90 20.00% le mètre linéaire 6-73c Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 140 le mètre linéaire 56,00 20,00% 6-74b Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable - DN 160 le mètre linéaire 64,80 20,00% 6-75b Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable - DN 200 le mètre linéaire 83,00 20,00% 6-76 Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 25 19,40 20.00% le mètre linéaire 6-77 Canalisation en PEHD pour l'eau potable - DN 32 21.30 20.00% le mètre linéaire 6-78 Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 40 20.00% le mètre linéaire 23.60 6-79 Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 50 le mètre linéaire 27,90 20,00% 6-80 Canalisation en PEHD pour l'eau potable - DN 75 le mètre linéaire 44,00 20,00% 6-81 Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 63 et inférieurs 6,20 20,00% le mètre linéaire 6-82 Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 90 le mètre linéaire 10,60 20.00% 6-83 Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 110 le mètre linéaire 11.80 20.00% 6-84 Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 140 le mètre linéaire 18,50 20,00% 6-85 Remplacement ponctuel de pièce à bride sur canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm l'unité 725,90 20,00% 6-86 Remplacement ponctuel de pièce à bride sur canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm l'unité 829,60 20,00% 6-87 Travaux de maillage en ligne de réseau neuf sur canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm l'unité 1 037,00 20,00% Travaux de maillage en ligne de réseau neuf sur canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm 6-88 l'unité 1 244,40 20,00%



TARIF DES PRESTATIONS - Service des Eaux du Vivier_CAN - A compter du 01/01/2024 niortagglo

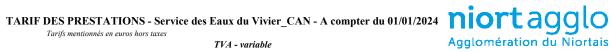
Tarifs mentionnés en euros hors taxes

TVA - variable

Agglomération du Niortais

6-90	Travaux de maillage de réseau neuf sur un nœud de canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm	l'unité	1 762,90	20,00%
6-91	Aménagement de vidange/purge en PEHD – DN 40mm	l'unité	412,90	20,00%





(XIII)

	La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé	Unité	TARIFS EN VIGUEUR AU 1/01/2024 EUROS H.T.	TVA
6 - RR	ANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU		EUROS H.1.	
0 - BR	Robinetterie, fontainerie et appareils de protection			
6-93	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 40mm – PFA 16 bars	l'unité	266,60	20,00%
6-94	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 60mm – PFA 16 bars	l'unité	303,80	20,00%
6-95	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 80mm – PFA 16 bars	l'unité	396,90	20,00%
6-96	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 100mm – PFA 16 bars	l'unité	437,20	20,00%
6-97	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 125mm – PFA 16 bars	l'unité	623,90	20,00%
6-98	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 150mm – PFA 16 bars	l'unité	707,50	20,00%
6-99	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 200mm – PFA 16 bars	l'unité	1 111,20	20,00%
6-100	Fourniture et pose de poteau incendie incongelable avec prises apparentes – DN 100mm	l'unité	2 053,30	20,00%
6-101	Pose sans fourniture de poteau incendie incongelable avec prises apparentes – DN 100mm	l'unité	777,80	20,00%
6-102	Dépose de poteau ou borne d'incendie pour réutilisation, compris stockage	l'unité	311,10	20,00%
	Ouvrages de manœuvre et de visite et travaux de maçonnerie			
6-105	Béton dosé à 200kg de type B20 pour remplissage de fondations ou de massifs et non armés	le mètre cube	182,90	20,00%
6-106	Béton dosé à 300kg de type C20/25 pour remplissage de fondations ou de massifs et non armés	le mètre cube	251,80	20,00%
	Dossier des Ouvrages Exécutés et plans de recollement			
6-110	Forfait pour l'élaboration du DOE pour un ensemble de travaux liés aux Réseaux et Branchements	l'unité	1 555,50	20,00%
6-111	Tracé pour travaux ponctuels de réseaux (Maillage simple)	l'unité	342,20	20,00%
6-112	Tracé pour travaux ponctuels (branchements, PI)	l'unité	51,90	20,00%

Tarif et application de la convention incendie en 2024 (Ville de Niort et autres communes de la CAN)

Les prestations facturées sont regroupées en 3 parties : ces dispositions s'appliqueront dès qu'une convention incendie sera en vigueur entre le SEV CAN et les communes signataires situées sur le territoire associé au SEV CAN ou SEVC CAN.

1) partie de base forfaitaire :

L'ensemble des prestations définies en (a) et (b) de l'article 3 de la convention incendie entre le SEV CAN et les communes signataires sont forfaitaires.

Le forfait annuel est arrêté à la somme de :

- 25 000 € HT pour la Ville de Niort, dont le parc comprend environ 1000 hydrants.
- 3 000 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend 121 hydrants et plus
- 2 500 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 60 hydrants (jusqu'à 120 hydrants) (plage 61-120 MPI)
- 1 500 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 40 hydrants (jusqu'à 60 hydrants) (plage 41-60 PI)
- 1 000 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 20 hydrants (jusqu'à 40 hydrants) (plage 21-40 PI)
- 600 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend 20 hydrants (ou moins)

Cette partie comprend :

- L'assistance à la collectivité (données incendie sur SIG réseau, conseils à la demande, réception des nouveaux hydrants, manœuvres de vannes),
- Le suivi et entretien des hydrants (mesures de pression des hydrants, l'entretien nécessaire à la manœuvre normale de l'équipement, pose d'une étiquette de contrôle, vérification de la vanne de fermeture, vérification de l'état des hydrants, rapport périodique),

2) partie sur factures :

Les prestations définies en (c) de l'article 3 de la convention incendie entre le SEV CAN et les communes signataires seront facturées selon les modalités suivantes : à coût réel : frais de main d'œuvre et de matériel, toutes taxes comprises, selon les tarifs en vigueur votés par le service des Eaux du Vivier de la CAN ou au vu d'états liquidatifs des entreprises intervenant pour le compte du SEV CAN.

Cette partie comprend : sur présentation d'un devis

les prestations de travaux (la pose, le remplacement ou le déplacement de poteaux d'incendie, sur demande et sur présentation d'un devis, un rapport photo individuel)

Par défaut, le service des Eaux du Vivier de la CAN tiendra à disposition le matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux. Cependant, les communes pourront si elles le souhaitent, et après accord du SEV, acheter et tenir à disposition du SEV CAN le matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux dans la mesure où il s'agit d'investissements. Il ne faut pas que cette disposition n'engendre de difficultés de gestion pour le SEV CAN.

> autres prestations de maintenance (remplacement de bouchons,...).

Les tarifs de pose PI seront regroupés en 3 catégorie :

	ou pose d'un PI neuf dans	d'un PI en lieu et place le cadre de travaux de canalisation EP du SEV		au PI avec Maillage ant – demande spécifique	Suppression d'un PI
	Pose et fourniture	Pose seule	Pose et fourniture	Pose seule	
Articles du Bordereau à appliquer et prix de l'année en cours	► 6-100 : 1 980,00	 6-1:400,00 6-101:750,00 6-72: pièces:120,80 	> 6-100 : 1 980,00 > 6-89 : 1 400,00	 6-1:400,00 6-101:750,00 6-72: pièces:120,80 6-89:1400,00 	 ▶ 6-102 : 300,00 ▶ 6-72 : pièces : 3x120,80
Prix total HT	1 980,00 € HT	1 270,80 € HT	3 380,00 € HT	2 670,80 € HT	662,40 € HT

⁺ tarifs bouchons avec MO pour autres travaux de maintenance.

3) travaux dans le cadre du schéma communal de défense incendie

Le dossier de travaux sera traité hors du champ de la convention - les prestations liées au réseau d'eau devront respecter le Cahier des Prestations Techniques du SEV CAN et seront facturés sur la base des tarifs des prestations du SEV CAN votées annuellement.

⁺ article 5-92 : plus-value sur les articles 5-91 et 6-100 pour la fourniture spécifique d'un modèle de poteau incendie de couleur bleue (dédié à l'aspiration) : + 300,00 € HT

REDEVANCES ANNUELLES pour occupation du domaine public ANNEE 2024

La vocation première des réservoirs de stockage d'eau potable est de garantir l'alimentation en eau potable de la population.

Il convient de rappeler que ces ouvrages sont placés sous vigilance permanente dans le cadre du plan Vigipirate.

Or il est fréquemment constaté des suites de l'occupation de ces ouvrages par des équipements radioélectriques (antenne et câble notamment) que :

- le revêtement d'étanchéité des dômes sont dégradés (cette situation est susceptible d'entraîner des risques sanitaires),
- l'accès aux cuves et aux dômes des réservoirs est rendu difficile par l'encombrement des échelles par des câbles,
- l'obstruction des grilles de ventilation par l'installation de câble nuit au renouvellement de l'air dans les ouvrages, favorise la condensation et induit également des risques sanitaires.

La mise en place des équipements autres que ceux dédiés à l'eau potable dans les réservoirs d'eau ne doit en aucun cas venir perturber le fonctionnement du service d'eau potable ou altérer la qualité de l'eau distribuée.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau de la population, il convient de définir les bonnes pratiques à adopter entre le maître d'ouvrage et les différents occupants, de réglementer l'accès au site et de définir les principes techniques communs à tous les occupants et tous les sites, mais aussi toutes les modifications substantielles apportées aux installations existantes.

→ Dans ce but, une convention définit ces principes pour chaque occupant.

Conjointement, il est acté une grille tarifaire de redevance annuelle d'occupation temporaire des sites ou ouvrages :

R1/ pour les services communaux et les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle (type radio locale) autorisés par le SEV et soutenue par la commune concernée,

R1-a. La redevance annuelle sera gratuite pour les services communaux,

R1-b. La redevance annuelle sera de 1 € hors-taxe pour les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle,

En cas de raccordement sur les installations du site du SEV, les frais d'exploitation (électriques notamment) seront remboursés au SEV selon le barème défini dans la convention,

R2/ pour les opérateurs de sécurité et de secours,

La redevance annuelle sera de 2 000,00 € hors-taxe

Les occupants auront leur propre réseau d'alimentation.

R3/ pour les opérateurs économiques de radiotéléphonie et de radio émission et toute autre installation radioélectrique,

La redevance annuelle sera de 6 000,00 € HT.

Les occupants auront leur propre réseau d'alimentation.

L'occupant versera au SEV, au titre de l'accompagnement que ce dernier effectuera auprès du personnel travaillant pour l'occupant, dans le cadre de maintenances ou de travaux, une participation égale au temps passé et calculée sur la base du bordereau des prestations validées annuellement en comité syndical.

L'accompagnement comprend les déplacements, l'ouverture, l'assistance sur le site et dans l'ouvrage, et la fermeture du site.

Le coût horaire sera majoré si le déplacement intervient en dehors des heures ouvrées.

Les heures ouvrées étant définies comme étant celles comprises entre 8h-12h et 13h24-17h, du lundi au vendredi sauf jours fériés.

R4/ les frais d'études techniques de gestion administrative et de déplacement arriveront en sus selon le tarif des prestations de services du SEV.

R4-1. les frais d'intervention de la collectivité sur ouvrage comportant l'ouverture l'accompagnement et la fermeture du site, dans la limite d'une heure, est un forfait (art. 4-53 du tarif des prestations du SEV).

R4-2. les frais d'intervention de la collectivité pour toutes heures supplémentaires passées sur site sera à l'heure (horaires ouvrés ou nuit, WE et Jour férié) : (art. 4-15 à 4-17 du tarif des prestations du SEV).

L'occupant devra habiliter une personne de l'équipe intervenante à signer sur place les fiches d'intervention présentées et qui serviront de support à la facturation.

R4-3. les frais d'étude technique et de gestion du dossier est défini par l'art. 4-55 du tarif des prestations du SEV.

Dans le cas où l'occupant désirerait compléter ses installations existantes au jour d'entrée en vigueur de la présente convention ou ultérieurement dans le cadre de travaux de modification des installations imposant l'établissement d'un avenant, il versera, au titre des frais d'étude technique et de gestion du dossier, au SEV une indemnité liée à l'art. 4-55 par dossier déposé.

Cette indemnité ne couvre pas les frais de déplacement des agents du SEV ou de la société de surveillance pour l'ouverture et la fermeture du château d'eau pendant la phase d'étude des équipements supplémentaires, ou de l'exploitant pendant la période d'exécution des travaux.

En cas d'absence de plus d'une ½ heure de l'occupant ou de ses sous-traitants, la prestation serait facturée.

Les frais liés au suivi de la période de travaux seront gérés au travers l'art. 4-59 du tarif des prestations. Le SEV établira un mémoire reprenant l'indemnité forfaitaire et les interventions supplémentaires, que l'occupant devra lui payer à la suite de l'émission d'un titre de recettes par les services compétents du SEV, dans un délai de 60 jours.

Récapitulatif TARIFS 2023 :

R1/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les services communaux et les		
opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle (type radio locale) autorisés par le SEV et		
soutenue par la commune concernée		
R1-a. pour les services communaux		gratuit
R1-b. pour les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle		1 € HT
R2/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les opérateurs de sécurité et de secours		2000 € HT
R3/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les opérateurs économiques de		6000 € HT
radiotéléphonie et de radio émission et toute autre installation radioélectrique		0000 €111
R4/ les frais d'études techniques de gestion administrative et de déplacement		
R4-1. les frais d'intervention de la collectivité sur ouvrage comportant l'ouverture	1 53	60 € HT + tomps passá
l'accompagnement et la fermeture du site, dans la limite d'une heure	4-55	00 € 111 + temps passe
R4-2. les frais d'intervention de la collectivité pour toutes heures supplémentaires - Technicien	4-15	31,50 € HT
Cout horaire Agent Expert ou de maitrise d'œuvre, l'heure pour un agent du SEV	4-16	40,00 € HT
l'heure de nuit, dimanche ou jour férié :	4-17	"heure de jour multipliée par 2
		200 € HT + temps passé + frais
R4-3, les frais d'étude technique et de gestion pour étude de dossier	4-59	divers
german a communication of the grant of the g	4-55	260 € HT
R3/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les opérateurs économiques de radiotéléphonie et de radio émission et toute autre installation radioélectrique R4/ les frais d'études techniques de gestion administrative et de déplacement R4-1. les frais d'intervention de la collectivité sur ouvrage comportant l'ouverture l'accompagnement et la fermeture du site, dans la limite d'une heure R4-2. les frais d'intervention de la collectivité pour toutes heures supplémentaires - Technicien Cout horaire Agent Expert ou de maitrise d'œuvre, l'heure pour un agent du SEV	4-15 4-16 4-17 4-59	6000 € HT 60 € HT + temps passé 31,50 € HT 40,00 € HT "heure de jour multipliée par 2 200 € HT + temps passé + fra divers